

Pourquoi le plan d'eau de la Vallée va disparaître ?

Saint-Alban — Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, l'Agglo va supprimer le plan d'eau et « ouvrir » le barrage de la Vallée, qui interrompt la Flora. Objectif : restaurer « les continuités écologiques ».

Pourquoi ? Comment ?

Quel est le contexte ?

Une directive européenne, transposée dans la réglementation nationale, « impose aux propriétaires d'ouvrages constituant des obstacles à la continuité écologique » de les supprimer ou de les aménager. Le barrage de la Vallée en fait partie car il interrompt le cours d'eau de la Flora.

Mis en service en 1960, cet ouvrage appartient à la ville de Pléneuf-Val-André, mais se situe dans la commune de Saint-Alban. Il a été conçu pour la production d'eau potable, mais n'est plus utilisé. Le plan d'eau va donc disparaître et le barrage va être « ouvert », par la création « d'une échancrure ».

Quels sont les problèmes causés par ce barrage ?

Le plan d'eau est occupé « à 40 % de sédiments », comme le précise Caroline Guégain, responsable du service Bassins-Versants – Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ces sédiments créent un important envasement.

Au fil du temps, la qualité d'eau se dégrade de plus en plus. Non seulement, le réchauffement de l'eau et l'appauvrissement en oxygène « modifient les conditions de vie au détriment des espèces végétales et animales ». Mais, il y a aussi « le développement de cyanobactérie qui est potentiellement dangereux pour la santé en cas de contact ou d'ingestion ».

Enfin, des espèces aquatiques, comme l'anguille ou la truite de mer, sont menacées et se retrouvent blo-



L'étang de la Vallée et son barrage vont disparaître d'ici à 2025.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

quées par l'ouvrage, « ce qui empêche leur cycle de vie ».

Quels travaux seront réalisés ?

C'est l'agglomération de Lamballe Terre et Mer qui se chargera des travaux via sa compétence Gémapi.

Pour que tous les sédiments ne coulent pas jusqu'à l'étang de Dahouët et qu'ils « se stabilisent », une « vidange progressive » va être réalisée à partir de cette année.

En 2025, la vidange totale du plan d'eau sera terminée. Le barrage, quant à lui, ne sera pas totalement

détruit, mais « ouvert » via « une échancrure ». La Flora va ainsi retrouver son cours initial. Cependant, des aménagements seront tout de même réalisés. La solidification des sédiments permettra, par exemple, de construire « des méandres ».

Combien cela coûte ?

800 000 € de travaux sont prévus. La moitié de cette somme sera subventionnée. Le reste sera financé par l'agglomération de Lamballe Terre et Mer, via la taxe Gémapi, payée par les contribuables.

Et les bâtiments du barrage ?

Ils ne semblent pas faire partie du projet. L'avenir des bâtiments de l'ancienne petite usine, situés en bas du barrage, n'est pas encore défini.

Quand aura lieu la réunion publique ?

Pour évoquer le sujet, une réunion publique est proposée jeudi 6 juin, à 18 h 30, à la salle municipale de Saint-Alban.

Anne-Lyse RENAULT.